

LE 16 MAI 2019

MISE EN SITUATION

Cette année, de concert avec le CCRÉA, le CSF a mis en place une nouvelle structure au sein du département d'éducation autochtone. Cette structure repensée avait pour objectif de soutenir un leadership local au sein de l'éducation autochtone dans la province et d'aider les enseignants à intégrer les savoirs autochtones prescrits par le programme d'étude.

À la conclusion de cette première année de fonctionnement, nous en sommes à l'étape du bilan. L'année 2019-2020 entraînera quelques réajustements de l'organisation au sein du bureau central afin de maintenir la qualité des services du secteur de l'éducation autochtone et tenter d'encore mieux répondre aux souhaits de tous.

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

En août 2018, M Dupain, directeur général prenait en charge la gestion des services du secteur de l'éducation autochtone. En octobre 2018, Mme Daragahi, directrice générale adjointe en assumait la gestion et en février 2019, la gestion des services du secteur de l'éducation autochtone était remise à Mme Picard, directrice générale adjointe.

En début d'année, trois conseillers pédagogiques en éducation autochtone (CPÉA) sont embauchés pour couvrir six des sept régions. M. Roger Lagassé couvrait les régions du nord de l'île de Vancouver et de la côte sud, Mme Diane Campeau couvrait les régions du nord et de la Vallée du Fraser et Mme Murielle Cayouette, quant à elle, couvrait le Sud de l'île de Vancouver ainsi que le Grand Vancouver. La région du Sud-Est n'avait pas de conseiller attribué. Le poste est resté en affichage toute l'année.

Suite à son élection au sein du conseil d'administration du CSF, M. Lagassé a dû se retirer de son poste de CPÉA, laissant deux régions "orphelines" en plus du Sud-Est. Ce poste est également resté en affichage pour le reste de l'année.

Afin de soutenir certaines des écoles sans CPÉA, Mme Campeau a accepté d'ajouter l'école Anse-au-sable et l'école Entre-lacs et Mme Cayouette ayant encore une demi-journée de disponible à son horaire, a accepté d'ajouter à sa tâche l'école des Aiglons, l'école de la Passerelle, l'école de la Vallée de Pemberton et l'école André-Piolat.

Du 1er septembre 2018 au 14 janvier 2019, un total de 0,8 ETP est utilisé couvrant cinq des sept régions. À partir du 15 janvier 2019, n'ayant toujours pas trouvé de candidat pour ces deux postes, la tâche des deux conseillères passe de 0,4 à 0,5 pour un total de 1,0 ETP.

D'une équipe devant à l'origine être composée de six personnes travaillant à une journée semaine, les CPÉA sont donc passés à deux personnes travaillant chacune à deux jours et demi par semaine afin de couvrir 22 écoles sur 33.

Le soutien exceptionnel de Mme Audrey Barrault, secrétaire au département d'éducation autochtone à deux jours par semaine, a permis de maintenir la continuité dans la gestion des services de l'éducation autochtone. Nous lui en sommes extrêmement reconnaissants.

RAPPEL - RECOMMANDATIONS 2018-2019

Recommandation #1

Le rôle de coordonnateur de l'entente de rehaussement de l'éducation autochtone du CSF soit confié à l'un des deux (2) directeurs généraux adjoints.

Recommandation #2

Une partie du salaire du directeur général adjoint responsable de l'Entente de rehaussement de l'éducation autochtone du CSF soit issue du budget autochtone à concurrence de 26 000\$ (basé sur les chiffres du budget 2017-18).

Recommandation #3

La part salariale des employés conseillers soit portée à 90 000 \$ (salaire + bénéfices + perfectionnement professionnel) et permette l'embauche de plusieurs conseillers pédagogiques, à temps partiel, afin de fournir une aide en planifiant et coordonnant les programmes et activités culturelles et construisant des liens avec les communautés aborigènes locales.

NB : \$ 7 848 iront vers l'augmentation du temps de secrétariat.

Recommandation #4

Cette nouvelle structure soit mise en place à la rentrée scolaire 2018-19 et évaluée à la fin de l'année 2018-19 avant toute reconduction de l'initiative.

BUDGET 2018-19

Conseil scolaire francophone de C.-B.

Budget autochtone 2018-2019

(en date du 30 novembre 2018)

	Revenu	Budget dispersé
Ministère de l'Éducation *	667 890 \$	
Surplus 2018-2017 *	34 137 \$	
Total revenu	702 027 \$	
Écoles		
Employés-support		180 402 \$
Employés-enseignant		48 008 \$
Employés-direction		11 110 \$
Bénéfices		52 799 \$
Journées de suppléances		6 750 \$
Entente de services		2 990 \$
Activités et ressources		211 111 \$
		Sous-total budget dispersé écoles : 76%
		513 170 \$
Bureau central		
Employés-conseillers		105 589 \$
Employés-secrétaire		17 336 \$
Bénéfices		34 265 \$
Perfectionnement professionnel		10 000 \$
<i>incluant les formation en salle de classe / Activités et ressources / déplacement et matériel</i>		
		Sous-total budget dispersé bureau central : 24%
		167 190 \$
Grand total	702 027 \$	680 360 \$
Surplus		21 667 \$

* Le surplus provenant des écoles est réparti suivant la recommandation du CCRÉA du 16 novembre 2017, qui précise que « le surplus d'une école soit retourné et conservé par ladite l'école. Le bureau central fera un suivi avec l'école pour s'assurer que les fonds soient investis selon le « K to 12 Aboriginal Policy ».

* The surplus funds from the schools are distributed according to the AEEAC recommendation from November 16th 2017 which is that « any surplus funds be return to that school, and retain by that school with additional support from the District to ensure that the funds be invested according to the K to 12 Aboriginal Policy ».

DÉFIS 2018-2019

- La disparité des services entre les écoles ;
- Les difficultés d'embauche ;
- La logistique reliée à des employés à temps partiel qui occupent d'autres tâches dans une école ;
- La diversité culturelle et la variété des territoires traditionnels ;
- Le support des enseignants dans l'application des programmes d'étude M-12 ;
- Les employés nouvellement arrivés et ayant peu de formation ;
- Le réseautage avec les communautés à l'échelle de la province ;
- Le peu de ressource disponible en français et le besoin de traduction.

À PRÉVOIR POUR 2019-2020

- La réconciliation, une priorité ministérielle en 2019-2020 ;
- Le renouvellement de l'entente de rehaussement ;
- La possibilité de faire les démarches pour l'obtention d'un nom autochtone pour le CSF ;
- Le support des écoles sans CPÉA cette année de façon plus soutenue ;
- La journée de développement professionnel en éducation autochtone pour toutes les écoles du CSF ;
- Le besoin de formation des divers intervenants-école et du personnel de direction ;
- La collaboration plus étroite avec le secteur des services pédagogiques.

RECOMMANDATIONS - MAI 2019 pour l'année scolaire 2019-2020

La gestion du secteur de l'éducation autochtone du CSF requiert de nombreux suivis auprès des écoles (PRÉA, fiches de dotation, CÉCRÉA, bilan), la supervision des conseillères pédagogiques, la planification de la formation des directions d'école, et une visibilité provinciale. Ce rôle est important et doit être assumé par une direction de l'éducation autochtone (district principal). La direction générale adjointe quant à elle, a un rôle de supervision du secteur assurant une visibilité ministérielle, participant aux conférences sur l'éducation autochtone et ayant une présence au CCRÉA.

Recommandation #1 – 2019-2020

Que la direction générale adjointe ait un rôle de supervision, de visibilité ministérielle, de réseautage provincial et de présence au sein du CCRÉA.

Recommandation #2 – 2019-2020

Que la gestion du secteur de l'éducation autochtone soit confiée à une direction de l'éducation autochtone à temps partiel soit l'équivalent de 0,5.

Parce que l'embauche de sept conseillères pédagogiques pour couvrir les sept régions est un grand défi. Les deux conseillères embauchées à temps partiel pour couvrir deux régions ont trouvé la charge de travail difficile. De plus, ce découpage ne correspond pas aux territoires autochtones des sept régions. Il serait plus facile de répondre aux besoins de chaque région en ayant une conseillère pédagogique à temps plein et une personne chevronnée qui jouerait un rôle d'aîné en résidence.

Recommandation #3 – 2019-2020

L'embauche d'une conseillère pédagogique à temps partiel (0.8 ETP) pour l'ensemble de la province qui travaille en collaboration avec les services pédagogiques du bureau central, qui supporte l'entente de rehaussement et offre de la formation aux intervenants autochtones de chaque école.

Que "le surplus provenant du bureau central soit utilisé pour augmenter la tâche de CPÉA de 0,8 à temps partiel à 1,0 ETP, temps plein". 16 mai 2019

Recommandation #4 – 2019-2020

L'embauche d'une conseillère pédagogique en éducation autochtone (aîné en résidence) à temps partiel (0.2 ETP) qui a comme rôle de faciliter les collaborations avec les différentes nations et sert de personne ressource pour toute question relative à l'éducation autochtone.

Recommandation #5 – 2019-2020

Que les heures de secrétariat augmentent de 14 heures à 21 heures par semaine pour assumer l'ensemble des tâches du secteur et le support nécessaire au renouvellement de l'entente de rehaussement.

Recommandation #6 – 2019-2020

Cette nouvelle structure soit mise en place à la rentrée scolaire 2019-20 et évaluée à la fin de l'année 2019-20 avant toute reconduction de l'initiative.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019-2020

Conseil scolaire francophone de C.-B.
Budget autochtone prévisionnel 2019-2020
(basé sur les chiffres du budget 2018-2019)

	Revenu	Budget dispersé
Ministère de l'Éducation	803 300 \$	
Surplus 2018-2019 *	* 0.4 ETP / 36, 400\$	
Total revenu	803 300 \$ + 36 400\$ = 839,700\$	
Écoles		
Employés-support		216 081 \$
Employés-enseignant		120 588 \$
Employés-direction		0 \$
Bénéfices		93 897 \$
Journées de suppléances		12 865 \$
Activités et ressources		159 044 \$
Sous-total budget dispersé écoles : 75% de 803 300\$		602 475 \$
Bureau central		
Employés-direction ÉA (<i>salaire + bénéfices</i>)		70 000 \$
Employés-conseillers pédagogiques ÉA (<i>salaire + bénéfices</i>) 1,2 ETP		109 200\$
Employés-secrétaire ÉA (<i>salaire + bénéfices</i>) 3 jours		34 263 \$
Projets spéciaux – Renouvellement de l'entente		8 762 \$
Perfectionnement professionnel, conférences et déplacements <i>(incluant les formations en salle de classe / Activités et ressources /déplacement et matériel)</i>		15 000\$
Sous-total budget dispersé bureau central : 25 % + surplus		
		200 825 \$+ 36 400 = 237 225\$
Grand total	803 300 \$	803 300 \$

- *Le surplus provenant des écoles est réparti suivant la recommandation du CCRÉA du 16 novembre 2017, qui précise que « le surplus d'une école soit retourné et conservé par ladite l'école. Le bureau central fera un suivi avec l'école pour s'assurer que les fonds soient investis selon le « K to 12 Aboriginal Policy ».*
- *Que « le déficit d'une école soit absorbé par le budget opérationnel de ladite l'école. Le bureau central fera un suivi avec l'école pour s'assurer que les fonds soient investis selon le « K to 12 Aboriginal Policy ». 16 mai 2019*
- *Que "le surplus provenant du bureau central soit utilisé pour augmenter la tâche du CPÉA de 0,8 à temps partiel*

à 1,0ETP et autres dépenses reliées au développement professionnel et au renouvellement de l'entente " 16 mai 2019

-

Note : le budget des écoles est une projection. Une fois les PRÉAP et les fiches de dotation reçues en octobre 2019, le budget sera révisé et présenté à la prochaine réunion du CCRÉA.

